

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [4]

Artikel: Associations

Autor: fbr

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276825>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

des tribunaux, des avocats ou des assistants sociaux, d'évaluer, cas par cas, la valeur économique du travail ménager accompli par une personne décédée ou devenue invalide ou encore dans d'autres cas analogues.

3. Le travail de réflexion fait par les ménagères ayant assisté au colloque puisse continuer afin de donner à chacune la possibilité d'évaluer son propre travail ménager selon des objectifs propres au groupe familial.
4. Le Collège du Travail publie une brochure, largement illustrée, sur la transformation en 50 ans, à Genève, du travail accompli par les femmes dans leur ménage. Cette publication pourrait servir de base de réflexion aux femmes et aux hommes qui accomplissent aujourd'hui des tâches ménagères et contribuer à la reconnaissance du travail ménager et à son partage entre les membres de la famille. ●

Les femmes battues ont le droit de partir! (VD)

Salle comble, le soir du 23 février, à la Maison de la Femme de Lausanne, pour une table ronde sur le thème : « Femmes battues, quelle réalité, quelles solutions ? », organisée par le groupe local de l'ADF. Salle comble, et public attentif, ému, qui n'a pas ménagé ses interventions. Il y avait là quelques femmes qui avaient vécu personnellement l'expérience de la violence ; et puis de nombreuses autres (de rares hommes aussi !) qui, pour y avoir échappé, ne se sentaient pas moins concernées par la dimension sociale du problème.

Car tout le monde était d'accord pour l'affirmer : le phénomène de la violence à l'égard des femmes transcende bel et bien les causes ponctuelles, et tout à fait réelles (alcoolisme, stress professionnel, chômage, difficultés financières ou affectives) qui le provoquent de cas en cas. Son origine profonde doit être cherchée dans la tradition millénaire de l'oppression d'un sexe par l'autre, voire, comme l'a dit le Dr Jean-Jacques Pahud, de la Permanence de l'Ouest, dans l'impossibilité, qui est le fait de beaucoup d'hommes, d'accepter la pseudo-égalité à laquelle les femmes ont commencé à avoir accès.

Les idées reçues

C'est bien pourquoi, comme l'ont remarqué la plupart des participants, il faut se méfier de l'idée reçue selon laquelle l'homme de condition modeste bat plus facilement sa femme que le « bourgeois ». Certes, le médecin, dans sa pratique quotidienne, se trouve plus souvent confronté à des femmes battues issues du milieu ouvrier, et à des immigrées ; mais c'est principalement parce que, à d'autres niveaux de la société, les abus de pouvoir s'exercent en vase clos, et sont mieux masqués par un souci de respectabilité.

Les animatrices du Foyer Malley-Prairie, qui dispose d'une trentaine de mini-appartements pour l'accueil des femmes en difficulté et de leurs enfants, ont commencé par faire un constat douloureux : la violence engendre la violence. Dans certaines familles, elle est apprise comme le seul langage praticable, et transmise comme telle d'une génération à l'autre. Elles ont aussi décrit la détresse

qu'engendre l'expérience et la menace de l'agression physique ; le sentiment de culpabilité des femmes battues, leur isolement matériel et affectif, leur angoisse quand il s'agit de s'organiser une nouvelle existence indépendante, souvent sans formation professionnelle, sans appui, avec de jeunes enfants à charge.

Si l'on prend la peine de réfléchir à tous ces facteurs, on s'étonne moins de l'apparente résignation de beaucoup de femmes, de leurs hésitations à rompre le cercle vicieux des coups et du chantage. Et pourtant, s'est exclamée Maître Geneviève Zirilli, qui connaît bien la question pour avoir maints cas de femmes battues dans ses dossiers, personne ne peut le faire à leur place.

Certaines personnes, dans la salle, ont reproché à la police son manque de fermeté, dans certains cas, envers les hommes violents ; le capitaine Niquille, de la police lausannoise, a expliqué que le rôle des « flics » n'est pas toujours facile, face à une femme effondrée, des enfants affolés, un appartement dévasté et un homme pris de boisson.



Affiche 1980. Solidarité femmes en détresse (GE)

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'une nuit en cellule ne résout pas le problème à long terme. Il faut que la femme et les enfants s'en aillent : sur ce point tout le monde semblait être d'accord.

Augmentation de la violence ?

Et ce d'autant plus, a souligné Maître Zirilli, que l'abandon du domicile conjugal n'est pas une cause de divorce en droit suisse ! Le divorce, c'est la femme battue qui doit le demander. Si sa situation financière est précaire, elle peut recourir à l'assistance judiciaire gratuite. Il faut que toutes les femmes connaissent cette possibilité : aux media de faire passer l'information...

Les femmes battues, ce sont, en chiffres, 309 cas recensés à Lausanne en 1982 (contre 177 en 1981 : augmentation de la violence ou rupture de la loi du silence ?) ; ce sont 1 à 2 cas par semaine dans le cabinet du docteur Pahud, à la permanence médicale d'un quartier populaire lausannois. Une jeune femme s'est levée lors du débat avec le public pour raconter en toute simplicité son histoire. Elle a exprimé le vœu que toutes celles qui, comme elle, ont subi l'épreuve de la violence, aient le courage d'en témoigner. Ce n'est pas aux victimes d'avoir honte de ce qu'on leur a fait ! ● (sl)

Associations

AMCF (NE) : des statuts tout neufs

L'Association des mères chefs de famille (AMCF) vient de franchir une nouvelle étape. Après avoir passé le cap des cent membres (45 membres actifs et 50 membres soutien, dont 11 services sociaux et deux entreprises) elle vient de se doter de nouveaux statuts au mois de mars, sous la présidence de Mme Liliane Terraz.

L'AMCF définit ainsi ses buts : elle « vient en aide aux personnes élevant seules leur(s) enfant(s) — en favorisant le contact entre elles, en les renseignant, dans la mesure du possible, sur les difficultés que pose la réorganisation de leur vie, ainsi que sur les problèmes juridiques, pédagogiques, sociaux, etc. en facilitant les contacts avec les corps constitués et en développant une entraide concrète entre les membres ». Ainsi, permanence régulière, soirées et après-midi sont organisées chaque mois pour mères et enfants et permettent des échanges précieux entre les membres.

Le seul regret des responsables de l'AMCF est de voir que bien des femmes concernées n'osent pas encore ouvertement se rallier à l'Association. Certaines, toutefois, ressentent le besoin de s'en rapprocher, mais de manière un peu marginale, par la bande. C'est ce qui explique le nombre élevé de membres soutien par rapport aux membres actifs. Et c'est une des préoccupations de l'AMCF de pouvoir répondre le plus largement possible aussi aux besoins de ces mères chefs de famille-là, en les aidant à s'intégrer peu à peu aux activités de l'Association. ● (alg)

AMCF (GE) : une nouvelle présidente

« Que de chemin parcouru depuis la première réunion du 3 mars 1977 », déclarait Madame Miriam Mayenfisch, présidente sortante et fondatrice de l'AMCF, lors de l'assemblée annuelle qui a eu lieu le 10 février. Et d'évoquer l'immense travail accompli par une trentaine de pionnières bénévoles pour mettre sur pied une association dont la nécessité n'est plus à démontrer et dont les revendications, toujours empreintes de modération, ont su trouver l'oreille attentive des autorités.

Au cours de l'année 1982, l'AMCF a abordé de nombreux thèmes, parmi lesquels figurent les enlèvements d'enfants par le père, les violences exercées à l'encontre des enfants, l'autonomie des adolescents, les agences matrimoniales, etc. Madame Mayenfisch a également annoncé que 1982 avait vu la concrétisation du service de garde des enfants malades grâce, notamment, à la générosité de la Croix-Rouge genevoise, qui forme des auxiliaires de la santé à cet effet. Toutefois, l'AVS et la fiscalité restent au centre des

préoccupations de l'AMCF, ainsi que la coordination du travail des sections au plan fédéral. Madame Miriam Mayenfisch étant arrivée au terme de son mandat, c'est sa vice-présidente, Madame Marcelle Henninger que l'assemblée a élue à l'unanimité. La nouvelle présidente sera secondée par Madame Elisabeth Deshusses, nouvelle. Madame Mayenfisch ne se retire pas totalement de l'AMCF, puisqu'elle continuera d'assumer la rédaction de la Mère Veille, journal de l'association. C'est elle aussi qui entretiendra les liens avec les associations féminines.

« Nous avons ouvert le chemin. C'est aux nouvelles qu'il appartient maintenant de consolider notre réputation et de s'ouvrir sur la vie de notre cité ». Tel est le vœu exprimé par Madame Mayenfisch en guise de conclusion. ● (ed)

Assemblée générale de l'AGDF

Le 28 février l'Association Genevoise pour les Droits de la Femme tenait son assemblée générale sous la présidence de M. J. Mercier. Les séances d'information, comment s'intégrer à la vie politique (cette année le sujet traité était « L'économie ») ont rencontré un vif succès (60 à 80 participantes). Succès aussi des consultations juridiques tous les mercredis. Quatre avocates les assurent à tour de rôle avec beaucoup d'intérêt. Les clientes ne doivent pas nécessairement donner leur nom, et les avocates n'écrivent pas de lettres. Le conseil reste oral, il porte sur l'union libre, le divorce, le contrat de travail, etc.

Le comité de l'AGDF a décidé de soutenir le manifeste de l'OFRA contre le viol. Les cotisations ont passé de Fr. 20.— à Fr. 25.— par année. L'assemblée générale a été suivie par une causerie-discussion sur l'intégration des femmes dans la protection civile. ● (jhw)

Femmes - Rencontres - Travail (VS)

Nombreuses furent les participantes à l'assemblée générale de l'association valaisanne Femmes - Rencontres - Travail, tenue à Sion, ce 22 février.

Au terme de trois années d'activité, sa présidente, Gabrielle Nanchen a fait le point. Femmes - Rencontres - Travail a mis sur pied divers services à l'intention des Valaisannes et l'association a atteint son rythme de croisière, après une période de recherche.

La permanence est ouverte le mardi après-midi à la rue de la Porte-Neuve à Sion (1er étage, tél. 22 10 18); Isabelle Dirren, psychologue y reçoit pour des entretiens individuels. C'est elle qui anime également le stage d'orientation personnelle et professionnelle.

Cette année, ce stage a eu lieu du 8 novembre au 3 décembre. Sept femmes dont l'âge se situait de 31 à 42 ans et qui, pour la plupart venaient de milieux villageois, ont suivi ces semaines de recyclage. Pour le moment — les temps sont difficiles et particulièrement pour celles qui cherchent à reprendre une activité professionnelle après une longue interruption — aucune n'a encore trouvé un emploi. Mais il faut préciser que plusieurs participantes avaient cherché plutôt une occasion de rencontre et de contacts.

Le Groupe des mères-gardiennes dont les responsables sont Léontine Steens à Varen (tél. 63 20 67) et Alice Dayer à La Muraz sur Sion (tél. 22 70 88), a placé 30 enfants. Mais de nombreuses demandes n'ont pas pu être satisfaites. Il manque des mamans de jour,

disposées à accueillir chez elles des enfants à la journée ou pour quelques heures.

Le Groupe Rencontres a organisé trois soirées sur des thèmes donnés. La première a permis aux associations valaisannes de se présenter. La seconde, à laquelle participait Martine Grandjean, rédactrice du journal Femmes Suisses, a débattu de la question de la femme et de l'argent. La troisième a eu lieu à Saint-Maurice à la demande de Basse-valaisannes intéressées à mieux connaître Femmes - Rencontres - Travail et bien décidées à fonder un groupe dans le Chablais. Chaque premier jeudi du mois, dès 17 h., des rencontres informelles ont lieu au local de la rue de la Porte-Neuve à Sion, auxquelles toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées.

Le Groupe Documentation a effectué vingt enquêtes auprès d'entreprises, de commerces, de banques, d'administrations pour évaluer

les possibilités de travail à temps partiel ou à plein temps. Au vu de la conjoncture les espoirs sont permis, mais les circonstances ne sont guère favorables.

L'activité de l'association s'est structurée et les animatrices ont suivi des stages de formation. Isabelle Dirren, bénéficiaire d'une bourse, s'est rendue aux Etats-Unis pour voir comment y travaillent les associations féminines. Les responsables des mères-gardiennes ont suivi un séminaire organisé par pro Juventute. L'association a établi des contacts hors canton en participant aux réunions des Centres de liaison romands, à celles des Associations pour la réinsertion professionnelle des femmes et avec la Fédération pour l'éducation des Adultes. Sur le plan valaisan, grâce à l'entrée d'Elisabeth Marti au comité, des relations vont se nouer avec le Haut-Valais et la fondation d'un groupe à Saint-Maurice va permettre de décentraliser les activités. ● (fbr)

Agenda

Centre de liaison (GE)

Le 26 avril 1983, le centre de liaison tiendra son assemblée des déléguées aux Halles de l'Îles à 18 h.

Après la partie statutaire, les déléguées et les membres entendront un exposé de Mme Marie-Joséphine Lachat, responsable de l'office de la condition féminine du canton du Jura, qui nous parlera de ses expériences à la tête de cet office.

L'exposé sera suivi d'une discussion, puis Mme Jacqueline Berenstein-Wavre fera le point de la situation à Genève. La discussion sera ensuite ouverte entre les participantes. Toutes, membres ou non de nos associations sont cordialement invitées à cette seconde partie. Nous vous attendons nombreuses.

Association Joséphine-Butler (GE)

L'Association Joséphine-Butler tiendra son assemblée générale le mercredi 27 avril à Genève, Centre paroissial de Malagnou, chemin Rieu 3, dès 9 h. 50. Une séance publique aura lieu dès 14 h. 15 avec Mme Agnès Laury, de Paris, sur le thème « Prostitution : esclavage méconnu ».

Nouvelles de l'ASF

L'assemblée des déléguées aura lieu à Lugano les 22 et 23 avril. Le vendredi après-midi sera consacré à la question des mass media :

- conférence en français et en allemand de Mme Lys Wiedmer-Zingg, rédactrice de « Mir Fraue », sous le titre : Presse féminine : il nous la faut ;
- puis discussions en groupes ; le groupe français sera présidé par Mme Anna Kaufmann, rédactrice à l'ATS. Le samedi matin, assemblée générale statutaire avec entre autres l'élection d'une nouvelle présidente (candidate : Mme Lisa Bener Wittwer, avocate à Coire) en remplacement de Mme Vogelbacher-Stampa.

L'ASF a pris position sur les deux questions suivantes :

Lyceum-club (VD)

rue de Bourg 15, Lausanne

22 avril, 17 h. : Simone Cuendet, écrivain : « Les femmes dans les fables de La Fontaine ».

29 avril, 17 h. : récital de Gérard Lutz : œuvres de J. S. Bach et G. Fauré.

6 mai, 17 h. : Madeleine Eberhard : « Comment les enfants deviennent poètes ».

Lycéum-Club (NE)

Au Lycéum-Club, Fausses-Brayes 1, Neuchâtel : lundi 25 avril, à 20 h. 30, musique avec Etienne Pilly, baryton, et Esther Loosli, piano.

ADF - Vaud

L'assemblée générale aura lieu à Vallorbe le 30 avril, à la salle de paroisse. Assemblée statutaire puis présentation, par Carvi Stucki, des résultats d'une étude faite par un groupe de membres de l'ADF sur la formation des filles dans le canton. (cf. article sur cette enquête dans ce numéro).

Lyceum de Suisse

72e assemblée générale, à Saint-Gall, les 14 et 15 avril. Séance plénière à 14 h. 15 à l'Ecole des hautes études économiques et sociales. Soirée à Gais (Appenzell) ; le vendredi 15 : excursion à la Chartreuse d'Ittingen (Thurgovie).

— elle a soutenu le principe d'une loi sur la prévention des maladies, contenant notamment diverses propositions pour réduire la consommation de tabac et d'alcool, développer l'information statistique sur le coût-rendement des mesures préventives, introduire un enseignement d'hygiène obligatoire ;

— la majorité des associations membres de l'ASF s'est prononcée pour un début unifié de l'année scolaire en automne ; ont exprimé des réticences les associations qui craignent un conflit de compétence entre la Confédération et les cantons de Berne et de Zurich.

L'ASF a déterminé avec l'institut d'organisation industrielle de l'école polytechnique de Zurich les objectifs d'une enquête très complète sur le travail à temps partiel en Suisse : étendue de la demande, possibilités pratiques dans certaines branches de l'économie, et à certains niveaux de responsabilités, etc. L'ASF cherche encore les appuis financiers nécessaires pour réaliser cette enquête. ● (pbs)